

Note aux candidats individuels et en enseignement à distance

BREVET PROFESSIONNEL (BP)

Session 2024

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée

Avant toute inscription, prendre connaissance de la réglementation relative à l'examen sollicité sur le site Eduscol à l'adresse eduscol.education.fr (cliquez sur la rubrique « scolarité » puis « diplôme », puis « diplômes professionnels »).

1. PRÉ-INSCRIPTION :

Les pré-inscriptions s'effectuent **du jeudi 19 octobre au vendredi 24 novembre 2023**.

Pour rappel, vous devez vous inscrire dans votre académie de résidence.

Les candidats en établissement de formation doivent s'inscrire dans leur établissement.

La pré-inscription s'effectue obligatoirement à l'adresse :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Rectorat
Direction des
Examens et Concours

DEC 6-2

Valérie BOUCHER
Françoise CAILLEAU

Tél : 02.40.37.37.96

dec.bp@ac-nantes.fr

4 rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES
Cedex 3

BP ORGANISÉS EN JUIN 2024

- BP AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ
- BP ARTS DE LA CUISINE
- BP ARTS DU SERVICE ET COMMERCIALISATION EN RESTAURATION
- BP BOUCHER
- BP BOULANGER
- BP CARRELEUR MOSAÏSTE
- BP CHARCUTIER TRAITEUR
- BP CHARPENTIER BOIS
- BP COIFFURE
- BP CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIÈRES
- BP COUVREUR
- BP ÉLECTRICIEN(NE)
- BP FLEURISTE
- BP GOUVERNANTE
- BP GEMMOLOGUE
- BP MAÇON
- BP MENUISIER
- BP MENUISIER ALUMINUM VERRE
- BP MÉTALLIER
- BP MÉTIERS DE LA PIERRE
- BP MÉTIERS DE LA PISCINE
- BP MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION
- BP MONTEUR EN INSTALLATION DU GÉNIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE
- BP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS
- BP PLASTIQUES ET COMPOSITES
- BP PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

BP ORGANISÉ EN SEPTEMBRE 2024

- BP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

Étape 1 : créer votre compte Cyclades

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et unique**. **Conservez bien votre mot de passe** (il doit comporter au moins 8 caractères dont au moins une minuscule, une majuscule et un caractère spécial) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat. Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien « **Activer mon compte** », sinon votre compte sera supprimé.

Étape 2 : vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ». À l'issue de l'inscription, **ne pas oublier d'enregistrer**.

IMPORTANT

Vous pouvez modifier votre pré-inscription en ligne **uniquement jusqu'au 24 novembre 2023.**

Si vous changez d'adresse postale, vous devrez **aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par écrit, au Rectorat**, tout en faisant ré-acheminer le courrier expédié à l'ancienne adresse.

2. INSCRIPTION DÉFINITIVE :

ATTENTION NOUVELLE PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE

Aucun document ne doit être envoyé par voie postale. L'ensemble des documents doit être télé-versé sur votre compte Cyclades.

Deux étapes à réaliser :

- Aller dans l'espace « **mes documents** » pour :
 - **Vérifier, imprimer, dater et signer** le récapitulatif de votre candidature.
 - Éditer la liste des pièces justificatives à télé-verser sur votre compte Cyclades.
- Aller dans l'espace « **mes justificatifs** » pour déposer en ligne :
 - le récapitulatif d'inscription **dûment signé et daté,**
 - les **pièces justificatives** nécessaires à la validation de votre inscription. Sans ces pièces, votre inscription à l'examen sera refusée.

Le télé-versement de l'ensemble des pièces justificatives demandées sur votre compte Cyclades dans la rubrique « Mes justificatifs » doit être effectué pour le 1^{er} décembre 2023 au plus tard

NB : une fois que **tous** les justificatifs sont déposés sur votre compte Cyclades, cliquez sur « J'ai fourni toutes mes pièces », puis validez.

Attention : vous ne pourrez plus les modifier.

IMPORTANT : au-delà de cette date, votre candidature sera annulée si ces opérations n'ont pas été réalisées.

⇒ Pièces justificatives à fournir :

- photocopie d'une pièce d'identité,
- pour les candidats ayant déjà subi une session du BP et conservant des bénéfices, photocopie du relevé de notes obtenues à l'examen,
- copie des diplômes nécessaires à l'inscription (cf. référentiel de votre spécialité),
- attestation de suivi de la formation ou copie du contrat d'apprentissage / de professionnalisation,
- attestation d'activité professionnelle (avec dates de début et de fin, dénomination exacte de l'établissement) ou copie du contrat d'apprentissage / de professionnalisation,
- pour les candidats présentant le BP « Charpentier Bois », BP « Couvreur », « Maçon », « Menuisier Aluminium Verre », « Métallier », « Métiers de la Pierre », « Peintre Appliqueur de Revêtements », « Métiers du plâtre et de l'isolation » : attestation de formation relative aux échafaudages de pied,
- candidat en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuves consulter le lien suivant : <https://www.ac-nantes.fr/amenagement-d-epreuves-handicap-incapacite-temporaire-121583>
- certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les candidats de moins de 25 ans.

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Vous devez impérativement vous inscrire dans votre académie de résidence.
- Une notice d'information sur la réglementation du brevet professionnel est disponible sur le site www.ac-nantes.fr, rubrique « scolarité-études-examens » puis « examens et résultats », « tous les examens », « brevet professionnel », « inscription ».

Pour toute question concernant les inscriptions, adressez de préférence un courrier électronique à l'adresse dec.bp@ac-nantes.fr ou téléphonez au 02 40 37 37 96.